



**MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES
ET DU CENTRE**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AVEYRON

Association loi 1901
Siège social : 12 avenue des Fusillés
12000 RODEZ

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AVEYRON

Association loi 1901
Siège social : 12 avenue des Fusillés
12000 RODEZ

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DE L'AVEYRON relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Aveyron, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août. Le conseil d'administration de l'association départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 162 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 162 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 160 sur 161 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan de l'association figure, pour une somme de 50,94 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif constaté dans 8 comptes rendus financiers, comptabilisés et non corrigés à ce jour ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan de l'association figure, pour une somme de 284,40 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif constaté dans 7 autres comptes rendus financiers, comptabilisés et non corrigés à ce jour ; ce montant, libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces de comptes rendus financiers mis en œuvre par votre siège départemental n'est pas assez significatif.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 21 décembre 2023



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 12 AVEYRON

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	83 115,17	84 824,14
Terrains					Report à nouveau (CRFs)	421 818,36	429 394,22
Constructions	80 035,72	61 384,80	18 650,92	20 982,28	Résultat de l'association	(45 798,81)	(12 620,64)
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles					FONDS PROPRES ASSOCIATION	459 134,72	501 597,72
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE	633,70		633,70		Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	228,67		228,67	228,67	Provisions pour charges	8 594,18	7 935,99
ACTIF IMMOBILISE	80 898,09	61 384,80	19 513,29	21 210,95	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	8 594,18	7 935,99
Stocks					Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	2 940,00	2 940,00
Comptes courants OCCE	2 230,00		2 230,00	2 230,00	Dettes fiscales et sociales	2 196,30	1 087,34
Autres créances (dont erreurs débitrices)	50,94		50,94	0,20	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	451 355,37		451 355,37	490 222,00	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	284,40	102,10
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	453 636,31		453 636,31	492 452,20	DETTES	5 420,70	4 129,44
TOTAL	534 534,40	61 384,80	473 149,60	513 663,15	TOTAL	473 149,60	513 663,15

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 12 AVEYRON

	2022/2023	2021/2022
Participation volontaire des familles	142 928,89	139 036,07
Ventes de produits	148 881,48	143 332,09
Prestations de service et animations	92 125,53	102 355,55
Subventions d'exploitation	151 388,30	141 275,09
Dons et Mécénat	15 377,31	9 450,83
Contributions financières reçues	156 020,37	139 273,90
Autres produits	101,01	1 154,40
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		3 000,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	706 822,89	678 877,93
Achats de fournitures à céder	105 916,10	113 177,07
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	574 628,18	491 604,18
Aides financières versées		
Impôts et taxes	2 566,78	1 583,79
Salaires bruts	14 781,96	14 513,64
Charges sociales	4 547,88	4 520,45
Cotisations reversées à la Fédération	11 315,80	11 386,56
Autres charges	625,26	366,15
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	19 355,35	27 526,67
Dotations aux provisions et dépréciations	658,19	1 135,99
Reports en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	734 395,50	665 814,50
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(27 572,61)	13 063,43
Produits des placements	2 418,49	364,83
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	2 418,49	364,83
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 418,49	364,83
RESULTAT COURANT (I + II)	(25 154,12)	13 428,26
Sur opérations de gestion	32 862,66	37 369,95
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 862,66	37 369,95
Sur opérations de gestion	53 507,35	63 418,85
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 507,35	63 418,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(20 644,69)	(26 048,90)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	(45 798,81)	(12 620,64)
<i>Résultat différent du bilan !</i>		
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	31 597,50	27 335,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	31 597,50	27 335,00
TOTAL DES PRODUITS (hors cotisations coops payées au siège)	742 104,04	716 612,71
TOTAL DES CHARGES (hors cotisations coops payées au siège)	787 902,85	729 233,35

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 12 AVEYRON

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	473 149,60 €	513 663,15 €
Résultat de l'exercice :	-45 798,81 €	-12 620,64 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	162	161
dont coopératives et foyers agrégés :	162	160
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	1
Nombre de coopérateurs :	9 755	9 816
Heures de bénévolat du siège départemental	150	150
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	999	844
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	31 598 €	27 335 €

(sur la base d'une valorisation annuelle estimée à 50 000 € charges sociales comprises, soit 27,50 €/heure).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Déficit au niveau des coopératives liées aux activités éducatives.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' Office Central de la Coopération à l'Ecole.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Tenue exclusivement par des bénévoles et des enfants, la comptabilité des coopératives scolaires est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les investissements sont comptabilisés directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,
- les engagements à réaliser sur subventions ou dons reçus ne sont pas comptabilisés.

2.3 Annulation des opérations internes

Par mesure de simplification, seuls les principaux flux financiers entre le siège et les coopératives sont annulés : il s'agit des cotisations versées au siège par les coopératives. Les autres flux concernent :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, ne sont pas éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode de présentation ni d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 12 AVEYRON

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-45 798,81	{	-319,47 pour le siège départemental
		{	-45 479,34 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	50,94	{	0,00 pour le siège départemental
		{	50,94 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			8 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	284,40	{	0,00 pour le siège départemental
		{	284,40 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			7 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	451 355,37	{	74 782,89 pour le siège départemental
		{	376 572,48 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			2 324,52 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	19 355,35	{	2 331,36 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	17 023,99 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			105,09 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	742 104,04	{	53 634,22 pour le siège départemental
		{	688 469,82 pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)
soit en moyenne environ			4 249,81 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	787 902,85	{	53 953,69 pour le siège départemental
		{	733 949,16 pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)
soit en moyenne environ			4 530,55 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-280,74 par C.R.F. agrégé (après élimination des cotisations versées au siège).

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Fichier Excel conçu par l'AD	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	162	161
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	159	147
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	1	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	4
Participants aux séances de formation (estimation)	14	16

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 12 AVEYRON

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	83 115,17	84 824,14
Terrains							
Constructions	80 035,72	61 384,80	18 650,92	20 982,28	Résultat du siège	(319,47)	(1 708,97)
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles					FONDS PROPRES DU SIEGE	82 795,70	83 115,17
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE	633,70		633,70		Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	228,67		228,67	228,67	Provisions pour charges	8 594,18	7 935,99
ACTIF IMMOBILISE	80 898,09	61 384,80	19 513,29	21 210,95	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	8 594,18	7 935,99
Stocks					Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	2 940,00	2 940,00
Comptes courants OCCE	2 230,00		2 230,00	2 230,00	Dettes fiscales et sociales	2 196,30	1 087,34
Autres créances					Comptes courants OCCE		
Trésorerie	74 782,89		74 782,89	71 739,22	Autres dettes		101,67
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	77 012,89		77 012,89	73 969,22	DETTES	5 136,30	4 129,01
TOTAL	157 910,98	61 384,80	96 526,18	95 180,17	TOTAL	96 526,18	95 180,17

OCCE 12 AVEYRON

	2022/2023	2021/2022
Cotisations reçues	24 387,50	24 540,00
Ventes de produits	2 666,88	3 496,98
Prestations de service et animations	8 043,81	8 559,57
Subventions d'exploitation	6 100,00	2 255,28
Dons et Mécénat	20,00	12,50
Contributions financières reçues	9 824,80	11 449,03
Autres produits	101,01	1 154,40
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		3 000,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	51 144,00	54 467,76
Achats de fournitures à céder	1 663,20	3 093,20
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	15 463,26	17 610,42
Aides financières versées		
Impôts et taxes	2 566,78	1 583,79
Salaires bruts	14 781,96	14 513,64
Charges sociales	4 547,88	4 520,45
Cotisations reversées à la Fédération	11 315,80	11 386,56
Autres charges	625,26	366,15
Dotations aux amortissements	2 331,36	2 331,36
Dotations aux provisions et dépréciations	658,19	1 135,99
Report en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	53 953,69	56 541,56
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(2 809,69)	(2 073,80)
Produits des placements	2 418,49	364,83
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	2 418,49	364,83
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 418,49	364,83
RESULTAT COURANT (I + II)	(391,20)	(1 708,97)
Sur opérations de gestion	71,73	16,50
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	71,73	16,50
Sur opérations de gestion		16,50
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		16,50
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	71,73	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	(319,47)	(1 708,97)
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	4 125,00	4 125,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	4 125,00	4 125,00
TOTAL DES PRODUITS	53 634,22	54 849,09
TOTAL DES CHARGES	53 953,69	56 558,06

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui présente un déficit de 319,47 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien, qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements	80 035,72			80 035,72
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	80 035,72			80 035,72

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'acquisitions ni de cessions au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%	59 053,44	2 331,36		61 384,80
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%				
Mobilier de bureau	20%				
Total		59 053,44	2 331,36		61 384,80

2. Immobilisations financières

Avances de fonds aux coopératives	633,70
Dépôts et cautionnements	228,67

3. Stocks

Faute de moyen fiable pour le valoriser, le stock n'est pas valorisé.

4. Coopératives et usagers divers

Néant.

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	2 230,00
----------------------	----------

6. Autres créances

Néant.

7. Trésorerie

Banque Postale siège	4 808,29
Banque Postale @ccès	21,96
Livret A	68 480,45
Intérêts courus à recevoir	1 438,04
Caisse	34,15
	74 782,89

8. Charges constatées d'avance

Néant.

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	7 935,99	658,19		8 594,18
Provisions pour charges	7 935,99	658,19		8 594,18
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	7 935,99	658,19		8 594,18

Dotations / reprises d'exploitation 658,19

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 658,19

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective ECLAT, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

Néant.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Fournisseurs

Fournisseurs	0.00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>2 940,00</u>
	2 940,00

6. Dettes fiscales et sociales

Urssaf	576,34
Retraite complémentaire	265,34
Prévoyance	52,00
Uniformation	355,83
8/12/ Taxe foncière 2023	920,00
	2 169,51

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant.

8. Autres dettes

Néant.

9. Produits constatés d'avance

Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	9 755	9 816
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,34 €	1,34 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	24 387,50	24 540,00
Cotisations versées à la Fédération	11 315,80	11 386,56
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	11 315,80	11 386,56

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention région (FDVA)	4 700,00	1 000,00
Subventions conseil départemental	800,00	700,00
Subventions communes		
Autre	600,00	700,00
Total	6 100,00	2 400,00
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides de la Fédération OCCE	9 824,80	11 449,03

4. Produits exceptionnels

Dons	20,00
Divers	71,73

5. Charges exceptionnelles

Néant.

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances de crédit-bail ou locations longue durée restant dues sont :

Photocopieur Konica Echéance du contrat : 03/06/2026	1 630,20 €
--	------------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 150 heures de travail valorisées à 4 125 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.